



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous-Préfecture  
de Bagnères-de-Bigorre

Bagnères-de-Bigorre, le 10 décembre  
2021

Affaire suivie par :  
Damien AURIGNAC  
05.62.91.30.00  
damien.aurignac@hautes-pyrenees.gouv.fr

**COMPTE-RENDU**  
**de la Commission de Suivi de Site de l'installation classée**  
**SMTD CAPVERN**

Lundi 15 novembre à 14h à la sous-préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE  
sous la présidence de Madame Bénédicte MARTINEAU, Sous-Préfète

Personnes présentes :

Madame Bénédicte MARTINEAU, pour le collège Etat  
Madame Muriel ETCHEVERRY, DREAL, pour le collège Etat  
Monsieur Laurent LAGES, Conseiller Départemental, pour le collège collectivités  
Madame Joëlle ABADIE, maire de Tilhouse, pour le collège collectivités  
Monsieur Jean-Luc LAPLAGNE, FNE 65, pour le collège riverains  
Monsieur Bernard PLANO, pour le collège exploitants  
Monsieur Roland DETHOU, pour le collège exploitants  
Monsieur Jean-Louis ANGLADE, pour le collège exploitants  
Monsieur Alain GALLET, pour le collège exploitants  
Monsieur Pascal VERDIER, SMTD, pour le collège salariés  
Monsieur Ghislain RUMEAU, SMTD, pour le collège salariés  
Monsieur Eric LAPLACE, SMTD, responsable environnement SMTD  
Monsieur Damien AURIGNAC, secrétariat CSS

Personnes excusées : /

Madame Martineau procède au vote pour l'approbation de l'arrêté préfectoral n°65-2021-09-13-00004 modifiant la composition de la CSS: l'arrêté est approuvé à l'unanimité.

---

Bureaux : ouverts de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi et de 14h00 à 16h30 les mardi et jeudi

4, avenue Jacques Soubielle - BP 128 - 65201 BAGNERES-de-BIGORRE CEDEX – Tél : 05 62 91 30 30 – Télécopie : 05 62 91 04 78  
courriel : [sp-bagneres@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:sp-bagneres@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

La validation du compte-rendu de la CSS de 2019 sera proposée par mail à la suite de la réunion.

Monsieur Laplace présente un diaporama des activités de l'exploitation, pour les années 2019 et 2020.

#### Évolution des tonnages entrants sur site :

Arrêt de l'activité des déchets fin 2019, et forte baisse des encombrants entre 2018 et 2019, en lien avec l'ouverture de l'activité PSI.

Les refus de tri sont en augmentation, en lien avec l'extension des consignes de tri généralisées.

Il n'y a plus de terre de recouvrement depuis 2017.

Une diminution des ordures ménagères est également constatée, d'une part en raison de la période de crise sanitaire de 2020 (confinement), d'autre part en raison des différents travaux préventifs (présence d'agents sur les déchetteries par exemple) et de l'augmentation des produits à recycler.

La collecte sélective était en baisse début 2020, en raison de la fermeture du centre de tri (dû à la crise COVID et au manque d'équipement de protection des personnels – masques, gants, etc).

L'objectif étant de baisser le taux de refus de tri.

Monsieur Laplagne interroge sur les filières de traitement.

Monsieur Laplace indique que le geste de tri est important à intégrer. Le stockage se fait dans un autre département (48) pour aiguillage vers le recyclage, et toutes les filières ne sont pas encore en place.

#### Bilan hydrique :

Un équipement de traitement par osmose a été acheté en 2008.

Plus de 17000 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été traités en 2019 et plus de 12000 en 2020

#### Analyses effluents

Sur 2019, 15156 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été rejetées dans le milieu naturel (+4,2 % par rapport à 2018).

Sur 2020, 10927 m<sup>3</sup> : les résultats sont très éloignés des seuils maximum autorisés dans l'arrêté préfectoral.

Monsieur Laplagne demande la raison pour laquelle l'ensemble des lixiviats n'est pas traité par osmose.

Monsieur Laplace indique qu'il s'agit d'une question d'investissement et de coût de fonctionnement du traitement par osmosé, avec une sous-capacité de l'équipement actuel si l'ensemble est traité, alors que par ailleurs les résultats de traitement au charbon sont satisfaisants.

Monsieur Lages interroge sur le suivi de l'ancienne décharge.

Monsieur Laplace indique que celui-ci se fait sur 30 ans, et plus en pratique, en parallèle des suivis des autres casiers.

#### Piézomètres :

Le piézomètre extérieur sert de référence, car il concerne des eaux souterraines non impactées par celles du site, en amont du sens d'écoulement.

Aucun prélèvement n'a été réalisé en mars en raison de la période de confinement, ni au troisième trimestre 2021 par manque de personnel.

Les résultats sont également présentés pour les eaux de ruissellement, les eaux traitées et les eaux de pluie.

#### Aire de compostage :

En 2019 la répartition des apports de déchets verts sur l'aire de compostage de Capvern provient majoritairement de la déchetterie de Capvern, 44 %, et se répartit en suite ainsi :

- déchetterie de Grézian : 12 %
- plateforme de Saint Laurent de Neste : 16 %
- déchetterie de Tournay : 10 %
- déchetterie de Trie : 5 %
- déchetterie de Galan : 4 %
- apport de professionnels : 5 %
- déchetterie de Hèches : 4 %

Il est précisé que les données sont présentées par regroupement de collectivité (déchetterie) et non par commune. Ce point sera précisé dans la diapo de présentation.

Pour 2020 :

- déchetterie de Capvern : 39 %
- déchetterie de Grézian : 12 %
- plateforme de Saint Laurent de Neste : 17 %
- déchetterie de Tournay : 11 %
- déchetterie de Trie : 5 %
- déchetterie de Galan : 3 %
- apport de professionnels : 8 %

- Concernant le compost évacué :

Compost 10 mm : fraction la plus fine, elle est constituée d'éléments dont la taille est inférieure à 10 mm. Ce compost est redistribué aux collectivités qui le propose aux particuliers. Il est privilégié au 30mm.

Compost 30 mm : fraction plus grossière, elle est constituée d'éléments dont la taille varie entre 10 et 30 mm. Ce compost est redistribué aux agriculteurs pour épandage dans les champs ou sous forme de paillage.

#### Biogaz :

Le site est équipé d'une torchère permettant la combustion de biogaz comprenant 15 à 50 % de méthane avec des débits compris entre 25 et 250 m<sup>3</sup>/heure. Le fonctionnement se fait à la demande selon le chargement et les paramètres réglementaires, soit en moyenne 1 à 2 jours par semaine. Celle-ci est actuellement plutôt surdimensionnée.

42 158 m<sup>3</sup> ont été traités en 2019 (+ 36,2 % par rapport à 2018).  
54 740 m<sup>3</sup> ont été traités en 2020 (+ 29,8 % par rapport à 2019).

M. Laplagne demande pourquoi le casier n°1 n'a pas de géomembrane.

M. Laplace indique qu'il n'y avait pas d'obligation réglementaire au moment de l'installation.

#### État d'exploitation :

Aucune détection de radioactivité ni de refus d'accueil ne sont à signaler en 2019 et 2020

#### Incendies :

1 incendie, le 16/05/19 :

- Bilan humain et matériel : aucun agent ou pompier blessé et aucun engin n'a été endommagé, seule une buse béton est à remplacer.
- Les eaux d'incendie sont totalement confinées dans le casier de stockage et représentent environ 120 m<sup>3</sup> soit 2,7 % du volume annuel de lixiviats du casier 3

#### Actions et aménagements :

Pour 2019 :

- Mise en service des panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre de tri le 13 mars 2019
- Réalisation des travaux de modernisation en vue du passage aux extensions de consigne de tri
- Mise en place de la collecte des DDS (déchets dangereux spéciaux) sur l'ensemble du Pôle.
- Aménagement du casier 3 en vue de sa fin d'exploitation au 31 décembre 2019 : déplacement du quai, couverture à l'avancée des déchets avec approvisionnement d'argile. Le SMTD65 a veillé à ne pas dépasser les 5 000 tonnes autorisées annuellement (4 543 tonnes) et par conséquent les 50 000 tonnes autorisées depuis 2010 (46 753 tonnes).
- Poursuite de la formation du personnel : habilitation électrique, autorisations de conduite (chargeur télescopique, nacelle, pelle, chariot élévateur), utilisation d'extincteur, sauveteur secouriste du travail, risque routier ....
- Remplacement d'un véhicule léger de travail par un véhicule électrique Renault KANGOO
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques,

Pour 2020 :

- Mise en place des mesures sanitaires de distanciation pour faire face à la crise COVID :
  - Confinement
  - Télétravail
  - Gel hydroalcoolique et masques
  - Aménagement des horaires des agents et des vestiaires
  - Procédures
- Fin de la pose de la clôture des bassins de lixiviats de la zone est et de l'enceinte du Pôle environnemental.
- Marché de travaux de l'extension de la plateforme de compostage de déchets verts pour passer sa capacité de 3 500 t/an à 8 à 10 000 t/an avec possibilité d'accueil de 1 500 t/an de biodéchets.
- Aménagement du casier 3 en vue et mise en post-exploitation : retrait du quai, couverture finale des déchets avec approvisionnement d'argile, complexe d'étanchéité de la couverture et raccordement du nouveau réseau de captage du biogaz à la torchère.
- Poursuite de la formation du personnel : habilitation électrique, autorisations de conduite (chargeur télescopique, nacelle, pelle, chariot élévateur), utilisation d'extincteur, sauveteur secouriste du travail, risque routier...
- Installation d'une deuxième borne de recharge pour véhicule électrique
- Dotation d'un troisième véhicule électrique sur CAPVERN et installation d'une deuxième borne de recharge d'un véhicule léger de travail par un véhicule électrique.

Madame Martineau remercie Monsieur Laplace pour cette présentation, et donne la parole à Madame Etcheverry pour l'inspection des installations classées.

Madame Etcheverry présente le rapport d'inspection, annexé au présent compte-rendu.

Le site de Capvern entre dans l'obligation de contrôle annuel.

Madame Martineau remercie l'assemblée, et sans question supplémentaire, lève la séance.

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,  
La Sous-Préfète,



Bénédicte MARTINEAU

